

**Mémoire citoyen présenté dans le cadre du chantier sur
l'acceptabilité sociale tenu par le Ministère de l'Énergie et des
Ressources Naturelles**

par

Yves Perron

Sept-Îles

10 juin 2015

Mémoire sur la notion d'acceptabilité sociale

D'entrée de jeu, je mentionnerais que le MERN semble faire siens de dossier de l'acceptabilité sociale. Pourtant le document de diagnostic parle en p.4 de la façon d'évaluation de performance qui ne peut se faire «en silo» dans son propre Ministère. Avec la notion d'acceptabilité sociale et bien que le MERN soit considéré comme le gardien des ressources du Québec, il faut admettre que ce n'est pas que cet unique Ministère qui est concerné.

Le Ministère de l'environnement du développement durable et de la lutte aux changements climatiques, de la santé et des services sociaux, le Ministère de la sécurité publique, le Ministère des transports, le Ministère du tourisme, le Ministère de la forêt, faune et parcs, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, le Ministère de la famille, etc. sont tout autant d'entités très concernées lors de l'implantation de projets.

Donc plusieurs axes sont à considérer pour favoriser une acceptabilité sociale complète et réussie.

Un concept mal défini.

Le terme "acceptabilité sociale" est à prime abord problématique ou biaisé dans sa formulation. Il prédispose une acceptation à atteindre comme finalité et ceci ne devrait pas être ainsi. Il devrait plutôt s'agir d'une **démarche vers la recherche d'un consensus**. Les acteurs en présence devraient avoir comme règles du jeu de pouvoir avancer tant que possible et également de pouvoir reculer lorsque la situation l'exige.

Des zones d'exclusion à proximité des populations doivent être reconnues.

Le phénomène de proximité de méga-projets miniers trop près des populations et d'environnements et d'habitats sensibles doit être pris en compte. Actuellement un promoteur peut changer la quiétude et les usages d'un territoire selon ses désirs. Il est bien évident que ceci suscite la grogne des populations qui voient changer leurs projets de vie et leur quiétude. Des études du Ministère de la santé et des services sociaux démontrent les conséquences de ces dérangements auprès des populations (voir cas de la ville de Malartic). Il ne faudrait pas ignorer ce fait pour ne pas répéter les erreurs du passé. Il y a une grande différence à voir un projet minier s'établir dans un environnement totalement vierge et à développer qu'un projet qui s'insère dans un milieu de vie établi et à l'écart des réalités minières.

Mémoire sur la notion d'acceptabilité sociale

Éviter les discours sans fondements et les affrontements entre citoyens.

Actuellement le BAPE est le seul moyen à la disposition des citoyens, organismes ou corporations pour favoriser un débat respectueux et bien organisé relativement à tout projet.

Hors de cet endroit, le discours devient rapidement un affrontement sur des principes qui ne tiennent plus compte de la logique et de l'argumentaire mais bien plus du clivage entre ceux qui sont pro projet et ceux qui sont contre projet. Il ne semble pas y avoir de place pour ceux qui questionnent et qui désirent des réponses. Ils sont rapidement assignés par pressions populaires dans un camps ou dans l'autre. La neutralité ne semble pas une notion qui tient la route très longtemps.

Le problème est particulièrement évident lorsque le débat met en présence des gens qui désirent à tout prix un projet parce que lucratif et économiquement souhaitable pour une communauté ou plutôt pour une partie de cette communauté. Il y a plus à regarder qu'une phase de boom économique de quelques années de construction mais bien évidemment les conséquences et répercussions sur la santé, l'environnement, la qualité de vie, etc. La notion d'équité doit être prise en compte.

Contrairement aux appréhensions de certains qui croient que le BAPE est l'exutoire et le lieu ultime de la population en matière d'acceptabilité sociale, il n'en est rien. Le BAPE n'est qu'une étape dans le processus et l'acceptabilité sociale est bâtie et acquise selon les agissements d'un promoteur, la confiance qu'il suscite, l'ouverture et la transparence qu'il démontre et son respect de la population, de l'environnement et des citoyens impactés par le projet.

Au final, si le promoteur a fait son travail, c'est un assentiment qui lui sera consenti par la population. Les anglos appellent cette étape « The social permit to operate ». C'est selon moi le plus important signe d'acceptation d'un projet par une population.

L'argent et le pouvoir deviennent des éléments pernicioeux.

Certains diront que l'argent est le nerf de la guerre dans tout débat. Disons que celui-ci peut être utilisé pour influencer les opinions. Ceux qui en possède beaucoup peuvent mettre sur pied des campagnes publicitaires et d'images et d'influences. Ils peuvent aussi récolter des argents auprès de promoteurs ou sous contractants intéressés à voir un projet se réaliser, etc.

De l'autre côté, les moyens sont limités à quelques récoltes populaires et au bénévolat de militants qui ne comptent pas leurs heures. La compréhension du projet et la recherche d'argumentaires et de réponses est le principal let motive. Des argents devraient êtres disponibles pour aider les organismes ou groupes citoyens qui désirent passer en revue les projets. La formules qui est disponible au fédéral devrait inspirer le Québec. Il en va au net d'une amélioration collective des projets lorsqu'ils sont questionnés.

En conclusion:

- * La notion d'acceptabilité sociale doit être mieux encadrée et définie.
- * Des zones d'exclusion à proximité des populations doivent être connues, définies et respectées.
- * Une directive visant à encadrer la démarche d'acceptabilité d'un projet doit être clairement élaborée par un palier de gouvernement. (Un promoteur ne peut être laissé seul à définir les règles du jeu et à collaborer au déchirement d'une population)
- * N'y aurait-il pas lieu d'avoir une pré-analyse du MRNF lors d'une demande d'établissement d'un projet sur un territoire pour bien renseigner le promoteur des enjeux et problématiques possibles pour éviter des délais, frais et conflits ?
- * Les principes de respect des lois et de transparence doivent guider tout analyse de projets.
- * Lorsque le gouvernement est à la fois promoteur, investisseur et décideur du sort d'un projet, il devrait y avoir une provision prévue pour qu'un organisme indépendant puisse juger au final un projet. La police n'enquête pas sur son propre corps de police donc il devrait en être de même pour les projets.
- * Le respect des droits autochtones et des chartes des droits canadienne et du Québec doivent primer.

